

Contrat de location entre

Les Amis du Petit Calibre Fribourg, Case postale 106, 1701 Fribourg (ci-après le bailleur)

et

..... (nom et prénom)

..... (adresse)

..... (NPA/Ville)

..... (téléphone)  
(ci-après le locataire)

Concernant la mise à disposition du local des tireurs du stand de tir au petit-calibre de Rosé.

### 1. Objet du contrat

Les parties passent contrat en vue de la mise à disposition du local mentionné plus haut en date du..... dès ..... et jusqu'à..... Le locataire fera usage de la chose louée en personne et ne pourra pas céder l'utilisation du local à des tiers.

### 2. Prix et paiement

Les parties conviennent que le prix de location est fixé à CHF 200.— (CHF 100.— en cas de désistement). Si besoin, il est également perçu un supplément de chauffage de CHF 20.—. Une caution de CHF 100.— est due en garantie des travaux de nettoyage. Le responsable des locations décide de sa restitution en fonction du résultat du contrôle de reprise. Les montants doivent être payés lors de la prise des clefs. Si le montant n'est pas payé alors, ce contrat vaut reconnaissance de dette à fin d'encaissement par voie légale.

### 3. Conditions d'utilisation

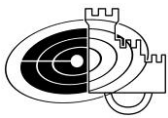
Le locataire s'engage personnellement à respecter et à faire respecter par tous les utilisateurs les conditions d'utilisation fixées plus bas. Il est responsable personnellement et solidairement avec les autres utilisateurs de tout dommage causé au local (spécialement les panneaux phoniques), aux installations ou dans les environs par les utilisateurs. A l'égard du bailleur, ceux-ci sont considérés comme placés sous sa responsabilité. Il dédommagera intégralement le bailleur de tous frais que ce dernier devrait devoir assumer par suite d'une utilisation irrégulière (y compris CHF 600.-- par panneau phonique endommagé). Une assurance RC privée peut être exigée.

### 4. Prise des localités

Le bailleur et le locataire fixent une rencontre pour prise de connaissance préalable des localités. Le bailleur explique les prescriptions d'utilisation selon liste de contrôle. Le locataire vérifie l'état des lieux et l'intégralité du matériel mis à disposition. L'inventaire obligatoire est vérifié. Le locataire signale tout défaut à cet instant et reçoit ensuite les clefs pour son utilisation personnelle.

### 5. Utilisation

Le locataire s'engage à faire un usage respectueux des locaux mis à disposition. Il est conscient que seul le local des tireurs, les toilettes et les places de parc nécessaires sont mis à disposition et



donc que des membres de la société peuvent devoir utiliser le stand au même moment. Il est conscient des dangers liés à l'exercice du tir et veillera tout particulièrement à ce qu'aucun utilisateur n'approche de la ligne de tir et de la zone dangereuse y attenante. Il est tout particulièrement interdit de grimper aux murs, de s'agripper aux chenaux et/ou de monter sur le toit ou d'utiliser l'objet du bail au-delà de ce qui est raisonnable pour un local de réunion.

#### 6. Respect du voisinage

Le locataire s'engage à éviter tout comportement ou émission qui pourrait importuner le voisinage (fumée, bruit, musique, éclairage, etc.). Il n'empiétera pas sur les parcelles et terrains voisins, ni pour le parcage, ni pour ses activités récréatives. Il est responsable de tout dommage causé dans le voisinage.

#### 7. Reprise des localités

Avant de remettre les localités, le locataire devra laver la vaisselle et la ranger, nettoyer la cuisine et les toilettes, récurer les sols, ranger tables, chaises et tout autre matériel déplacé. Il mentionnera à l'inventaire tout objet manquant et en payera le prix lors de la remise des clefs. Le bailleur donnera quittance de la reprise correcte des localités.

#### 8. Clauses non-prévues

Si une question devait ne pas avoir été réglée expressément dans le présent contrat, les parties conviennent qu'il sera fait application des règles usuelles en matière de bail (code des obligations, usages locatifs).

#### 9. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable au présent contrat. Le for est à Fribourg.

Le bailleur - Amis Petit Calibre Fribourg

Le locataire -

.....

.....

Liste de contrôle pour prise		Liste des contrôles pour reprise	
Local en ordre et propre	<input type="checkbox"/>	Vaisselle lavée et rangée	<input type="checkbox"/>
Toilettes en ordre et propres	<input type="checkbox"/>	Cuisine nettoyée	<input type="checkbox"/>
Matériel selon inventaire complet	<input type="checkbox"/>	Toilettes nettoyées	<input type="checkbox"/>
Panneaux phoniques en ordre	<input type="checkbox"/>	Sols récurés	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Matériel en place	<input type="checkbox"/>
Instruction danger de tir	<input type="checkbox"/>	Inventaire complet	<input type="checkbox"/>
Instruction utilisation normale	<input type="checkbox"/>	Panneaux phoniques en ordre	<input type="checkbox"/>
Instruction respect voisinage	<input type="checkbox"/>	Poubelles évacuées	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Portes et volets fermés	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Extérieur en ordre	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Autres dommages	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Absences d'événements particuliers	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Clef reçue	<input type="checkbox"/>	Clef restituée	<input type="checkbox"/>
Accepté (le locataire)		Accepté (le bailleur)	